

Anticorruption : mode d'emploi

S.E. Me Ziad Baroud

Le 18 janvier 2016



Je suis ravi d'être parmi vous ce soir ; ce club fondé en 1932 a l'âge du recensement libanais, qui est malheureusement figé, alors que le RCB est là où il en est aujourd'hui.

Le terme corruption est devenu barbant, ennuyeux, inutile même, car il n'y a eu aucune amélioration. Comment définiriez-vous l'intérêt public ? Une question posée à un politicien libanais dans les années '50.

Réponse : C'est la conjonction d'intérêts privés qui constitue l'intérêt public...

Le problème de la corruption est un problème de perception : tous les corrompus n'en sont pas conscients. Il ne s'agit pas uniquement de pots-de-vin seulement dans la fonction publique ; la corruption est tout aussi répandue dans le secteur privé.

Comment perçoit-on la corruption dans un pays ?

Transparency International, une ONG basée à Berlin, établit chaque année le CPI (Corruption Perception Index) : 6 à 7 sondages annuels sont effectués basés sur un questionnaire développé et scientifique. Le rapport de l'année 2014 indique que statistiquement les pays les moins corrompus ont une plus large représentation féminine au gouvernement de leur pays, à savoir : Danemark, Nouvelle-Zélande, Finlande, Suède, Norvège, Suisse, Singapour, Hollande, Luxembourg et le Canada.

Premier mode d'emploi : La femme au pouvoir.

Le Liban est placé 136^{ème} sur 175 pays, bien après le Sri-Lanka, la Jordanie et la Tunisie qui a fait une avancée remarquable...

Comment réagir ?

Pendant de nombreuses années, le Liban a gardé le même classement. En Tunisie, sous le mandat de A. Zein el Abedin, 21% du secteur privé était détenu par le clan du président. Aujourd'hui la Tunisie est placée 79^{ème} car des élections valables ont eu lieu et des changements ont été opérés au niveau de la gestion de l'état. En 2015, 20 hauts fonctionnaires de l'état ont été poursuivis en justice pour abus de pouvoir.

Face aux réseaux de patronage, il faut créer des réseaux de transparence. (Ex : FIFA victime d'interminables scandales).

Depuis 2008 le Liban participe à la United Nations Convention Against Corruption.

Mode d'emploi : Dans un pays où le clientélisme est roi, il n'y a pas de solution-miracle.

Je propose donc quelques idées que nous pourrions débattre ultérieurement :

- a- Au niveau institutionnel, le principe de la séparation des pouvoirs où un parlement élu devrait contrôler l'action des ministères d'une manière efficace. Or un parlement qui auto-proroge son mandat et qui se réunit à peine, agit en dictateur.
- b- Au niveau de la législation : le parlement légifère et ratifie des conventions. **Il faut passer des législations internes afin de limiter les abus de pouvoir.**
- c- Le droit à l'information : projet que nous avons rédigé en 2002 mais qui n'a pas encore été débattu. **Il s'agit d'assurer à tout citoyen le droit d'obtenir des informations sur des sujets précis.**
 En 2010, j'étais en fonction. La prorogation du contrat de Sukleen a été proposée en conseil de ministres. J'ai été incapable d'obtenir des réponses aux questions suivantes : Combien nous coûte la tonne de ramassage de déchets ? Est-ce qu'il serait possible de revoir le contrat de Sukleen ? J'ai bien entendu voté contre la prorogation du contrat.
 Un deuxième exemple : *The Whistle Blower Protection Law* : Qui dénonce un scandale est passible de poursuites judiciaires ; comment protéger les citoyens qui veulent combattre la corruption ? **Il faut donner des garanties législatives.**
- d- Les organes de contrôle : l'Inspection Centrale, la Cour des Comptes qui publie un rapport annuel dans lequel sont citées toutes les irrégularités. Personne ne réagit. Même pas le parquet.
 Donc au niveau de la législation, oui, on peut faire quelque chose.
 Il ne s'agit pas de repenser le code pénal mais donner au citoyen le droit à l'information pour mettre en vigueur ce que les Anglais appellent *accountability*.
- e- La société civile : j'ai beaucoup de réserve quant à certains organismes de la société civile. J'en cite quelques uns qui sont très actifs et très performants : L'Association Libanaise pour la Transparence, Sakker el Dekkene, l'Association Libanaise pour les Droits des Contribuables (ALDC). **Ces organismes peuvent obtenir des résultats concrets.**
- f- Les médias : Bien que souvent détenus par des politiciens, les médias peuvent entreprendre le journalisme d'investigation. Depuis 1992 le journalisme d'investigation a coûté la vie à 477 journalistes dans le monde (divulgaration d'informations compromettantes).
- g- En 1999 le parlement examinait la loi sur l'enrichissement illicite ; feu Raymond Eddé, dans une lettre ouverte au Président de la Chambre, propose à l'époque, d'en amender un seul article : l'article # 582 relatif à la diffamation ; car un journaliste qui dénonce un scandale est passible de poursuites judiciaires même si la véracité de ses accusations est largement prouvée... **L'amendement de cet article serait déjà un grand progrès.**

Je conclus : la corruption est fatale mais ce n'est pas une fatalité.

Nous sommes tous responsables en acceptant cette situation.

Le moment est venu pour réagir car le coût en est très élevé. Un milliard et demi de dollars serait le coût annuel de la corruption. L'opinion publique et les médias réaissent déjà.

Le changement ne peut venir que du peuple et des médias ; il ne faut pas tarder à agir.

Je vous remercie de votre attention.